

Pouvoir d'achat : la CFE-CGC Assurance met la pression sur les entreprises

NICOLAS THOUET | 30/08/2022 à 19h39 CFE-CGC SALAIRES DANS L'ASSURANCE



Francky Vincent, président de la fédération assurance CFE-CGC

Alors que l'inflation en France ne cesse de grimper, le syndicat de l'encadrement demande la réouverture des négociations sur les salaires dans le monde de l'assurance.

6,1%. Telle est la hausse des prix à la consommation sur un an en France estimée en juillet, par l'**Insee**. Un record depuis 1985. Face à cette situation **inflationniste**, la fédération de l'assurance **CFE-CGC** tire la sonnette d'alarme. Elle demande « aux directions d'entreprises d'ouvrir une grande concertation avec les partenaires sociaux, afin de partager et d'analyser la situation, puis d'élaborer les solutions nécessaires et les appliquer », selon un communiqué publié ce 29 août.

« Se remettre autour de la table »

Cette position est, en l'occurrence, soutenue par le syndicat de l'encadrement depuis maintenant plusieurs mois. Pour rappel, le 28 juin dernier, la CFE-CGC avait en effet déjà décidé de signer l'accord sur les salaires minimaux des conventions collectives dans la branche des sociétés d'assurance pour l'année 2022, sans l'avis unanime de l'intersyndicale, tout en exigeant « une clause de revoyure obligatoire afin d'obtenir un meilleur accord, dès septembre », précisément en cas de nouvelle hausse du Smic durant l'été. Or, le Salaire minimum interprofessionnel de croissance a bien été revalorisé, de 2,01% au 1er août. Conséquence de quoi, « la clause de revoyure va s'appliquer d'elle-même dans la branche. Nous attendons juste la confirmation de la date (à laquelle les partenaires sociaux de la branche se reverront, NDLR) », précise Francky Vincent, président de la fédération assurance CFE-CGC, joint par l'Argus de l'assurance.

De fait, à l'instar de ce qui avait été négocié pour cet accord de branche, la CFE-CGC attend désormais un geste des entreprises du secteur « pour une redistribution des richesses équitables ». « Notre objectif est que, dans un maximum d'entreprises du monde de l'assurance, de l'assistance et du courtage, les partenaires sociaux se remettent autour de la table d'ici l'automne pour parler des augmentations de salaires et des éléments périphériques de rémunération », souligne Francky Vincent.

Profiter de la loi pouvoir d'achat

Le syndicat entend notamment profiter de la **loi pouvoir d'achat** du 16 août dernier pour faire peser ses propositions auprès des employeurs. « *Cette loi nous donne de nombreuses possibilités de négociations dans les entreprises. Que ce soit sur la participation et l'intéressement, sur le dispositif de prime transport, ou encore sur la prime de partage de valeur », conclut Francky Vincent. Selon nos informations, alors que les NAO sont terminées depuis le fin du premier semestre 2022, les négociations sur des salaires devraient reprendre en septembre dans plusieurs entreprises du monde de l'assurance, entre autres chez Generali et à la Matmut.*